



COUR ADMINISTRATIVE
Cabinet du Président

Monsieur le Ministre de la Justice
13, rue Erasme
L-2934 Luxembourg

Luxembourg, le 13 octobre 2014


Concerne: rapports d'activités 2013-2014 de la Cour administrative et du tribunal administratif

Monsieur le Ministre de la Justice,

Je vous prie de trouver en annexe les rapports d'activités de la Cour administrative et du tribunal administratif pour la période du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014.

Les deux rapports d'activités vous parviendront par ailleurs par courriel.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Georges RAVARANI
président de la Cour administrative



COUR ADMINISTRATIVE

**Rapport relatif au fonctionnement de la Cour administrative
du Grand-Duché de Luxembourg
du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014**

établi conformément à l'article 17 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant
organisation des juridictions de l'ordre administratif.

Au cours de l'exercice 2013-2014, la Cour administrative a été saisie de **348 affaires nouvellement portées au rôle** (par rapport à 292 affaires au cours de l'année judiciaire précédente).

Ventilation par matières :	2012-2013	2013-2014
Matière fiscale (hors échange de renseignements)	27	30
Echange de renseignements :	5	14
Urbanisme:	15	15
Etablissements classés	3	1
Autorisation d'établissement	12	6
Etrangers	185	206
	protection. int. : 155	protection int. : 175
	rétenion adm.: 3	rétenion adm.: 8
	aut. séjour : 17	aut. séjour : 19
	autres : 10	autres : 4
Fonction publique	13	21
Travail	1	5
Permis de construire	12	12
Marchés publics	3	-
Environnement et protection de la nature	0	9
Autres matières	21	29

Pendant l'année judiciaire 2013/2014, **la Cour administrative a rendu 350 arrêts**, (209 arrêts en 2012/2013), dont 18 radiations et 4 affaires déclarées irrecevables, alors que les affaires en instance s'élèvent à 157 unités, 36 affaires figurant au rôle général.

Le taux de réformation des jugements de première instance a été de près de 9 % en matière de police des étrangers et de 35 % dans les autres matières.

Un certain nombre d'initiatives prises en 2012-2013 ont connu des développements concrets pendant l'année judiciaire écoulée.

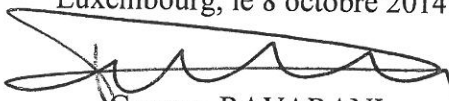
Ainsi le projet de loi n° 6365 prévoyant, outre des innovations incisives en matière de procédure devant les juridictions administratives, le renforcement du tribunal administratif de deux unités, a abouti en ce qui concerne l'augmentation du nombre de juges du tribunal administratif de deux unités pour porter ce nombre à 13. Le projet de loi a été scindé en deux et le volet concernant la modernisation de la procédure devant les juridictions administratives a entre-temps été avisé par le Conseil d'Etat. L'introduction de la faculté d'un dépôt de mémoires par la voie électronique, prévue par ledit projet, représente par ailleurs un premier pas important vers une informatisation de la justice et permet ainsi aux juridictions administratives d'acquérir une première expérience pratique à cet égard dont elles pourront utilement faire bénéficier le projet « Ju-Pal », ayant pour finalité la communication entre tous les acteurs de la justice sans papier, auquel la Cour administrative participe activement.

La Cour administrative s'est activement impliquée dans les contacts internationaux, avant tout dans le cadre de l'Association Internationale des Hautes Juridictions Administratives (AIHJA) et de l'Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (ACA-Europe). Elle a participé à différentes manifestations à l'étranger où les membres de la Cour administrative ont, chaque fois, collaboré aux travaux et présenté un rapport. Elle a accueilli des délégations de juges de différents pays et il a chaque fois été procédé à un exposé du système juridictionnel des juridictions administratives luxembourgeoises, suivi d'un échange de vues.

Elle a également accueilli, au cours de l'année, des attachés de justice, dans le cadre leur formation, et des stagiaires qui ont été encadrés par les membres de la Cour.

Une évolution positive a été constatée au niveau de la mise à disposition de locaux adéquats pour les juridictions administratives. Actuellement, des travaux d'aménagement des niveaux -4 et -5 du bâtiment où les juridictions occupent le niveau -3 et quelques bureaux au niveau 0 sont en cours et il est à espérer qu'à la fin de l'année judiciaire 2014-2015, les juridictions administratives pourront prendre possession des locaux nouvellement aménagés.

Luxembourg, le 8 octobre 2014



Georges RAVARANI
président



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Luxembourg, le 13 octobre 2014

Monsieur le Président
de la Cour administrative
du Grand-Duché de Luxembourg

Concerne : rapport d'activités du tribunal administratif

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en annexe le rapport d'activités du tribunal administratif pour la période du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014, que je vous prie de bien vouloir continuer par la voie hiérarchique à Monsieur le Ministre de la Justice.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

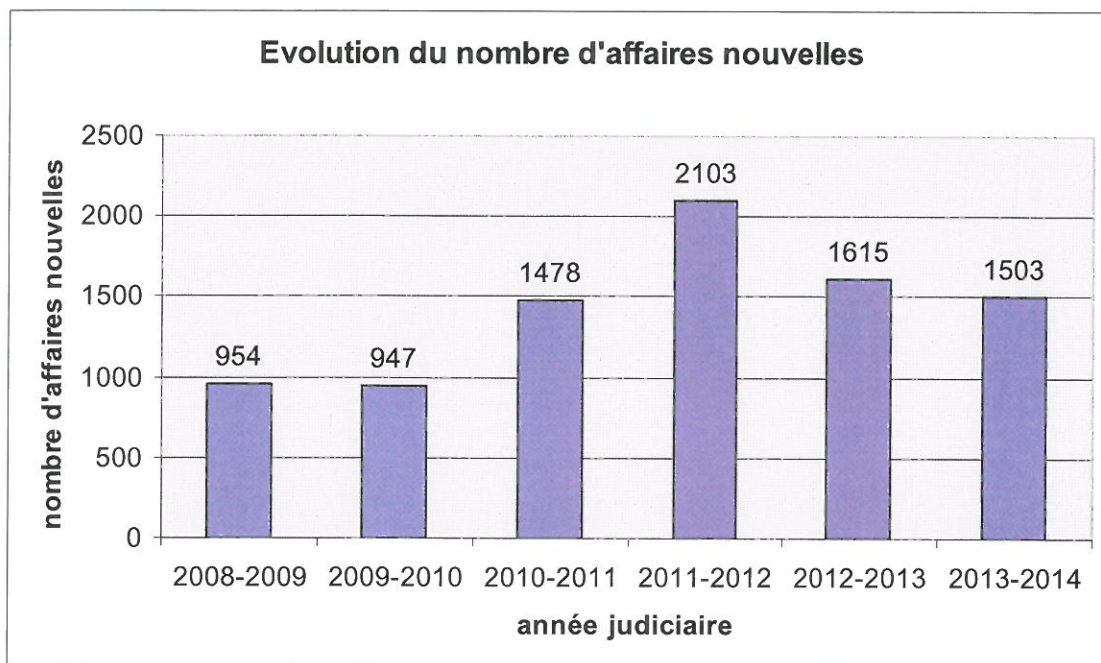
A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and horizontal strokes.

Henri CAMPILL
Président du tribunal administratif

Rapport
relatif au fonctionnement du tribunal administratif
du Grand-Duché de Luxembourg du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014
établi conformément à l'article 64 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant
organisation des juridictions de l'ordre administratif

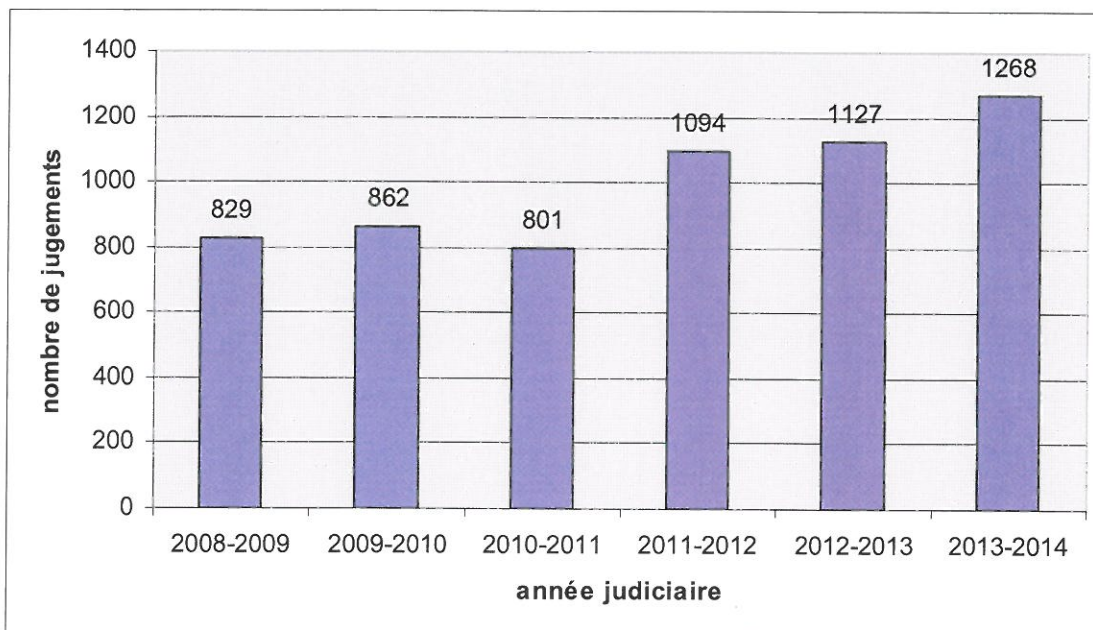
Au cours de la période entre le 16 septembre 2013 et le 15 septembre 2014, le tribunal administratif a été saisi de 1503 affaires nouvelles (année judiciaire 2012-2013 : 1615 affaires ; 2011-2012 : 2103 affaires ; année 2010-2011 : 1478 affaires ; année 2009-2010 : 947 affaires ; année 2008-2009 : 954 affaires). Le premier graphique illustre l'évolution de ces chiffres au fil des dernières années.

Graphique 1. Evolution du nombre d'affaires nouvelles

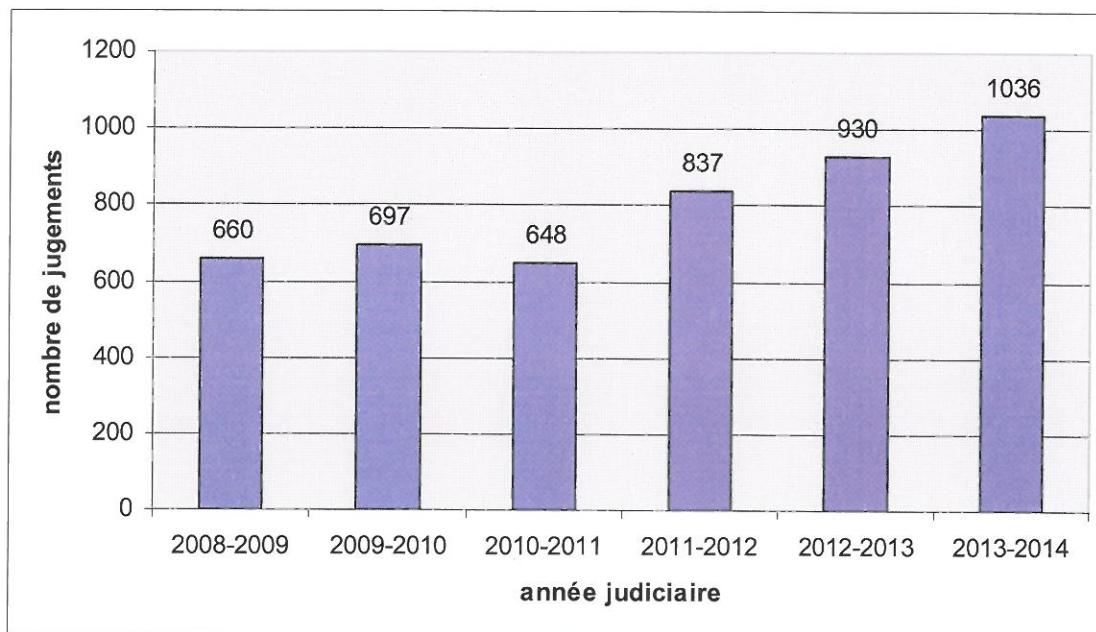


Au cours de cette période, les trois chambres du tribunal ont rendu au total 1268 jugements (année 2012-2013 : 1127 ; année 2011-2012 : 1.094 jugements ; année 2010-2011 : 801 jugements ; année 2009-2010 : 862 jugements ; année 2008-2009 : 829 jugements), dont 232 jugements de radiation (année 2012-2013 : 197 jugements ; 2011-2012 : 257 jugements ; année 2010-2011 : 155 jugements ; année 2009-2010 : 165 jugements ; année 2008-2009 : 169 jugements).

Graphique 2. Evolution du nombre de jugements prononcés (y compris les jugements de radiation)



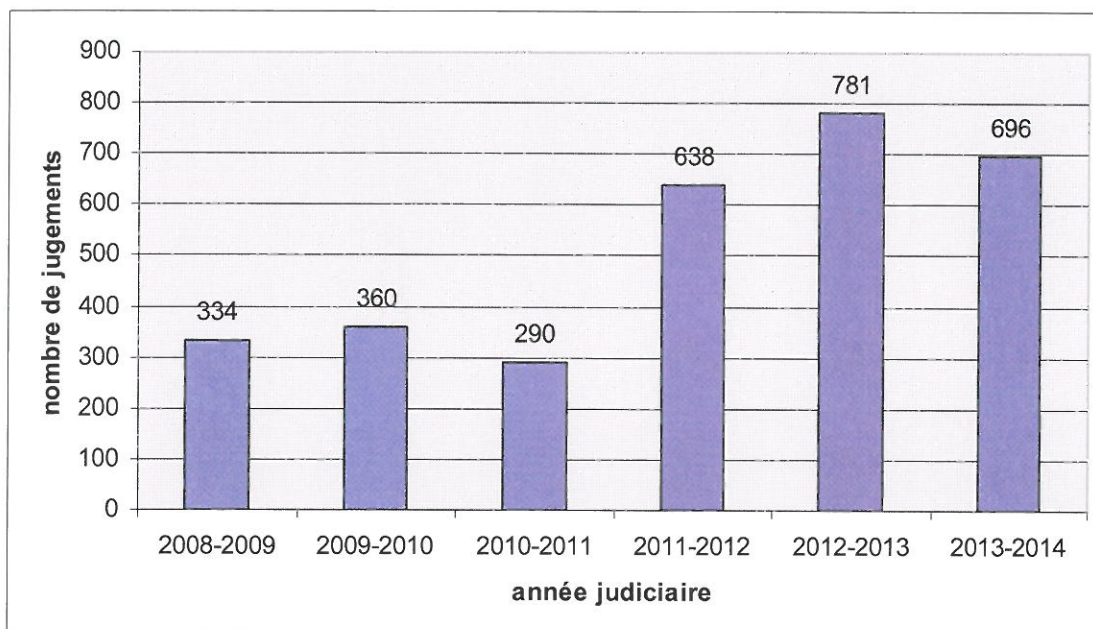
Graphique 3. Evolution du nombre de jugements prononcés (abstraction faite des jugements de radiation)



Dans le chiffre total des jugements rendus au cours de l'année judiciaire 2013-2014 sont comprises 696 décisions en matière de police des étrangers au sens large (année 2012-2013 : 781 décisions ; année 2011-2012 : 638 décisions ; année 2010-2011 : 290 décisions ; année 2009-2010 : 360 décisions ; année 2008-2009 : 334 jugements), dont 427 (299 au cours de l'année judiciaire 2012-2013) décisions qui ont dû être évacuées conformément à la procédure « accélérée » (288 dossiers ayant trait à des procédures sur base des articles 15, 16, 20 et 23 de la loi modifiée du 5 mai 2006 et 139 dossiers en matière de rétention administrative (pour 102 dossiers l'année précédente)).

Le tribunal continue de faire des efforts pour assurer une évacuation rapide des affaires. Ces efforts sont notamment illustrés par le prononcé de 106 jugements supplémentaires par rapport à l'année judiciaire précédente et ils ont concrètement permis de réduire les délais de fixation de façon conséquente, à environ 4 mois. Dans ce contexte, le récent renforcement du tribunal par la nomination de deux magistrats supplémentaires, au mois de mai 2014, portant le nombre de magistrats à 13, commence à porter ses premiers fruits.

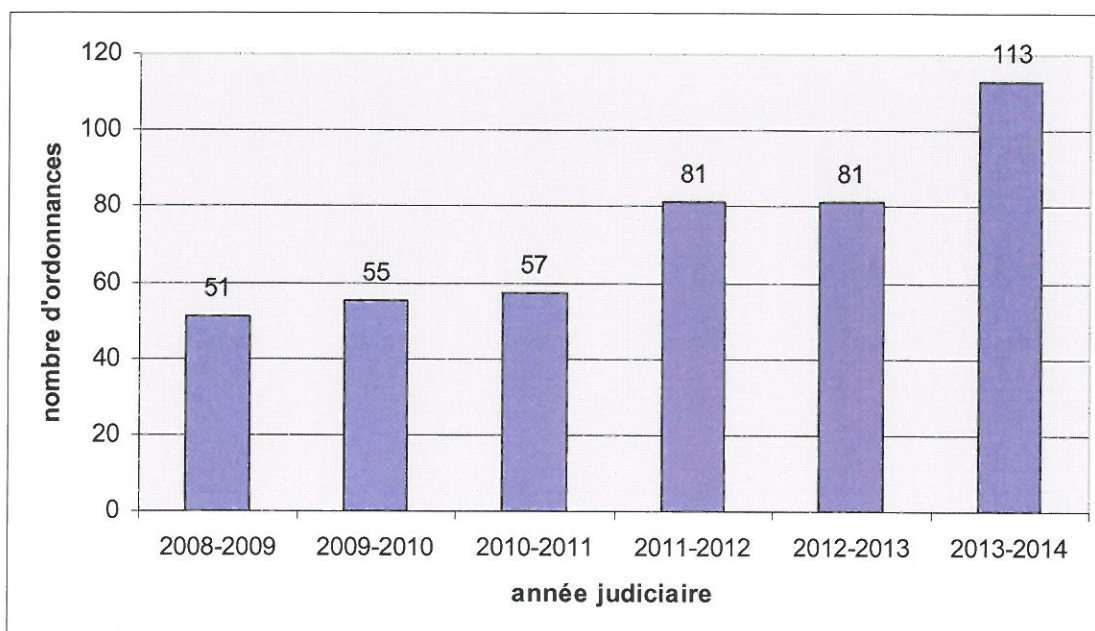
Graphique 4. Evolution du nombre de décisions en matière de police des étrangers (y compris les jugements de radiation)



Après une apparente stabilisation du nombre des affaires de « référé » administratif (dont essentiellement des demandes en sursis à exécution et en institution de mesures de sauvegarde) au cours de l'année précédente, le nombre des ordonnances rendues en la matière a sensiblement augmenté. Ainsi, 131 affaires ont été traitées au cours de l'année 2013-2014 (dont 113 ont abouti à une ordonnance motivée et 18 ont été rayées). L'année précédente 99 affaires de référé avaient été introduites et évacuées par le

prononcé de 81 ordonnances motivées et 18 ordonnances de radiation. Le graphique 5. illustre l'évolution des chiffres au cours des six dernières années.

Graphique 5. Evolution du nombre d'ordonnances de « référé » administratif, abstraction faite des ordonnances de radiation



Au cours de l'année judiciaire écoulée, les membres du tribunal, à l'instar de ceux de la Cour, ont pu accueillir et encadrer différents étudiants/stagiaires désireux de se faire une image concrète de la vie judiciaire. Ils se sont par ailleurs activement investis dans le cadre de la formation des nouveaux attachés de justice, qui ont tous pu accomplir un stage pratique de quinze jours au sein des juridictions administratives, au cours duquel ils ont notamment pu suivre de près les travaux d'une chambre du tribunal.

Enfin, l'initiative gouvernementale tendant à la solution, dans un proche avenir, du problème récurrent de l'exigüité des locaux où sont logées les juridictions administratives, initiative déjà saluée dans le rapport d'activités de l'année judiciaire 2012-2013, prend des traits concrets avec le début des travaux de mise en conformité et d'aménagement aux étages -4 et -5 du bâtiment « Nouvel Hémicycle » à Kirchberg, où les juridictions occupent pour l'heure l'étage -3, ainsi que différents bureaux à un autre étage, qui leur ont été provisoirement mis à disposition.

Luxembourg, le 13 octobre 2014

Henri CAMPILL
président